



Convocation pour escroquerie

Par **Casasnovas Claude**, le **28/11/2016** à **08:09**

Bonjour,

Je reçois une convocation de la part d'un des gardiens de la paix de la brigade des délégations et Enquêtes de proximité dans Paris étant soupçonné d'avoir commis "à Paris l'infraction d'escroquerie.

Je doit me présenter fin décembre 2017.

Je reste un peu stupéfait dans cette affaire. Je me demande qui a bien pu porter plainte contre moi ? M'est il possible de le savoir avant de me présenter ?

Dans l'attente de votre réponse

Meilleures salutations

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **28/11/2016** à **19:11**

Bonjour,

A ce stade de la procédure, vous n'aurez pas accès au dossier.

Vous avez le droit d'être assisté d'un avocat qui pourra éventuellement avoir quelques renseignements.

Cordialement

Benjamin MARKOWICZ

<http://www.legavox.fr/blog/markowicz-benjamin/modules/presentation.php>

Par **P Chris**, le **29/11/2016** à **10:29**

Bonjour M.

Vous avez reçu cette convocation dernièrement et n'êtes convoqué que fin décembre 2017 ?

Cordialement,